

RAPPORT N° 94/5-30
au Conseil Municipal

OBJET

MECANISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE
EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

Par Délibération n° 91/6-36 du 14 décembre 1991, vous vous êtes prononcés favorablement sur le principe général et sur l'opportunité d'une intervention communale dans le domaine de l'aide à la mécanisation des exploitations agricoles.

Vous avez, de plus, adopté le pourcentage de la participation communale venant en complément des aides directes du Département, comme suit.

COUT DU MATERIEL	PARTICIPATION COMMUNALE
< 75 000 F	20 % / avec plafond de 15 000 F
> 75 000 F	15 000 F / montant forfaitaire

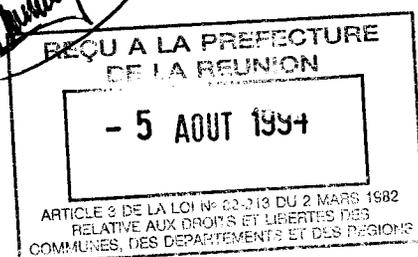
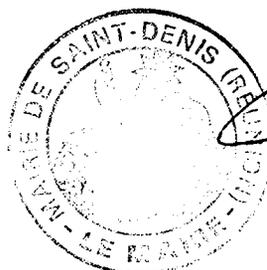
Aujourd'hui, Monsieur Fabrice CHAMAND a acquis un minitracteur et des outils en relation avec la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, et sollicite de la Commune une prise en charge d'une partie de l'investissement.

Il convient de préciser que cette personne a déjà bénéficié d'un accord préalable du Département sur son dossier.

Je vous demande donc, dans la limite des crédits inscrits au Budget 1994 (Chapitre 914 - Article 1302 / Subventions d'équipements divers), de m'autoriser à verser cette aide à Monsieur Fabrice CHAMAND.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 94/5-30
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 juillet 1994

OBJET

MECANISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE
EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/5-30 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 5ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

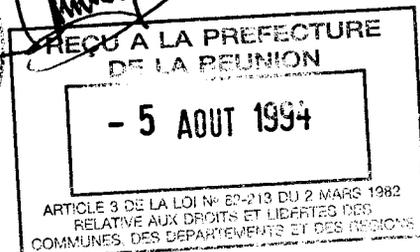
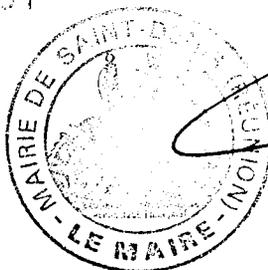
Autorise le Maire à accorder une aide financière à Monsieur Fabrice CHAMAND, agriculteur, et à lui verser la somme de **14 162,60 F** au titre de la participation communale à l'achat d'un minitracteur et d'outils, sur la base du plan de financement de l'investissement figurant à l'annexe du Rapport.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 03 AOUT 1994

LE MAIRE

Michel TAMAYA



**ANNEXE DU RAPPORT N° 94/5-30
au Conseil Municipal en séance du mercredi 27 juillet 1994**

MECANISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

Identité du bénéficiaire	Matériels	Coût global (hors taxes)	Répartition du coût de l'investissement		
Fabrice CHAMAND	Minitracteurs et outils	70 813 F	Département 50 %	Commune 20 %	Agriculteur 30 %
			35 406,50 F	14 162,60 F	21 243,90 F

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 27 juillet 1994
et annexé au Rapport n° 94/5-30

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
- 5 AOUT 1994

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

